



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 34004

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche suite à la chute sans précédent du nombre de postes mis aux concours externes 2004 pour le second degré. Les concours externes, seuls à permettre le recrutement de personnels nouveaux, accusent une régression de postes (12 500) d'un tiers par rapport à 2003 (18 000 postes). Seul un retour à la fin des années 80 permet de comparer des chiffres aussi faibles. L'argument de la baisse des effectifs d'élèves dans le second degré est contredit par les chiffres avancés par la direction de la programmation et du développement (DPD), et confortés par l'audit commandé par le ministère en décembre 2002. L'argument des départs en retraite retardés tombent à plat, car les départs différés en raison de la disparition du congé de fin d'activité et de la cessation progressive d'activité sont équilibrés du fait des départs anticipés liés à la nouvelle législation sur les retraites. Il s'agit d'un manque de 6 000 enseignants à la rentrée 2005. Ce choix va entraîner d'une part une réduction de l'offre de formation et, sur le terrain, on va assister à la suppression d'options, de sections, en particulier dans les établissements technologiques et professionnels, notamment en milieu rural, et d'autre part, une hausse des effectifs par classe qui va pénaliser les élèves le plus en difficulté et créer la multiplication de recrutements de personnels précaires. Cette situation est d'autant plus inquiétante que les étudiants vont se détourner des carrières de l'enseignement alors que les départs en retraite vont augmenter et que les effectifs d'élèves vont repartir à la hausse d'ici à quelques années. Ceci conforté par les organismes internationaux, signale le syndicat d'enseignants (SNES) comme la Commission européenne et l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques), qui ne cessent d'alerter les gouvernements sur le risque de pénurie d'enseignants dans les prochaines années. Par conséquent, il lui demande de revenir sur ses décisions et d'indiquer quelles mesures il compte prendre, permettant d'annoncer un nombre de recrutements répondant aux besoins de l'enseignement du second degré pour éviter une régression sans précédent du système éducatif.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations. Les départs définitifs des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimés à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse ne peut pas ne pas intervenir. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. Dans le premier degré le nombre de postes ouverts aux concours de professeurs des écoles est en nette augmentation en raison de l'accroissement prévu du nombre d'élèves.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34004

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1163

Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3665